Mercredi 1 juin 2016 : Le « TRES HAUT DEBIT » ARRIVE A RANVILLE.

En 2010, le conseil départemental du Calvados a choisi de déployer la fibre optique grâce à un Réseau d'initiative publique (RIP). Le Département a confié les travaux et l'exploitation à la société Tutor Calvados. Le déploiement sur notre commune est terminé.

La commercialisation commence le 1 juin 2016.

MON LOGEMENT EST-IL RACCORDABLE ?

Pour vous assurer que votre habitation est éligible, il faut se connecter sur le site internet du conseil départemental : www.calvados.fr/cms/accueil-calvados/eligibilite-fibre-calvados.
Le service renvoie une réponse sur votre adresse électronique. L'information d'éligibilité est mise à jour en fonction de l'avancée des travaux de déploiement. Il faut donc interroger le service régulièrement.

QUELS SONT LES OPÉRATEURS?

La liste des opérateurs est disponible sur le site de l'exploitant du réseau : www.tutor-calvados.fr
Elle est également indiquée dans le message de réponse retournée au demandeur quand le logement est raccordable.
Chaque fournisseur d'accès présent sur le réseau communique sur ces offres via les canaux qu'il choisit : site internet, N° d'appel, mailings, réunions publiques locales, etc.

COMBIEN ÇA COÛTE?

Sur les secteurs rendus raccordables, tous les opérateurs commerciaux qui le souhaitent peuvent utiliser le réseau public Fibre Calvados.
Les fournisseurs d'accès accèdent tous au réseau dans les mêmes conditions techniques et tarifaires. Ils fixent librement les tarifs de leurs offres.

COMMENT JE PEUX M'ABONNER?

Les possibilités commerciales (c'est-à-dire l'éligibilité aux offres des opérateurs auxquelles il est possible de s'abonner, leur tarifs et leurs caractéristiques) doivent impérativement être appréciées en interrogeant directement les opérateurs commercialisant une offre FTTH sur le réseau Fibre Calvados.

RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

Une réunion publique sera organisée à Ranville (salle Henri Robin) le 4 juillet

2016.